



© OLIVIER CHASSIGNOLE

KARINE ETIENNE

AVOCATE SPÉCIALISÉE DANS LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU CABINET LAMY

GRAND-PÈRE

Mon grand-père, Joannès Ambre, était un pénaliste lyonnais très médiatique dans les années soixante-dix. Il est connu pour son engagement dans la Résistance et la défense de grands truands, comme le gang des Lyonnais. Adolescente, j'ai découvert ses livres, dans lesquels il raconte les différentes affaires qu'il a traitées. Cela m'a donné envie de suivre ses traces. Il paraît que les vocations sautent des générations !

OPPORTUNITÉ

Dans le premier cabinet où j'ai travaillé, je collaborais avec un avocat spécialisé dans la propriété intellectuelle. Nous nous sommes ensuite associés pour nous consacrer seulement à ce domaine. J'ai donc tout appris sur le tas. Mon métier n'est jamais redondant, il évolue au gré des avancées technologiques. Ainsi, avec Internet, nous sommes confrontés aux problèmes engendrés par le stockage de données et par les réseaux sociaux.

CONFRÈRES

On se conseille souvent entre confrères. Actuellement, j'aide Sylvain Cormier, un avocat en droit pénal, à monter en France "un projet Innocence". Ce concept américain vise à faire réviser les procès de détenus innocents, condamnés de façon définitive. Je mets mes compétences au service de cette cause : je m'occupe de tout ce qui touche aux questions marketing.

RÉMUNÉRATION

C'est un tabou dans la plupart des professions, mais je n'ai personnellement pas de problèmes à parler d'argent. Je gagne environ 7500 euros par mois et mon tarif horaire est de 300 euros.

PROPOS RECUEILLIS PAR CLÉMENCE MARET

LE POINT DE VUE DE **Sophie Dechelette-Roy**,
avocate au cabinet Colbert

Écotaxe poids-lourds : risque de "distorsion de concurrence"

LE CONTEXTE

Décidée en 2007 au moment du Grenelle de l'environnement, l'écotaxe poids lourds, qui devait initialement entrer en vigueur au mois de juillet dernier, puis au 1^{er} octobre, sera finalement effective – sauf nouveau report – au 1^{er} janvier prochain.



© DR

L'AVIS

Cette taxe environnementale, qui existe déjà dans une dizaine de pays européens, doit s'appliquer à tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes transportant des marchandises, à hauteur de 12 centimes d'euro en moyenne par kilomètre parcouru. L'idée : inciter les transporteurs à opter pour le fret ou le transport fluvial. Pour expliquer ce nouveau report de la mise en place de la taxe, le gouvernement met en avant des dysfonctionnements dans les boîtiers installés dans les poids lourds permettant la collecte des informations sur les distances parcourues. Les spécialistes du secteur expliquent aussi cette prise de retard par la grande réticence des transporteurs routiers, qui mènent un intense lobbying. Avec, en sus, une question centrale : qui va supporter le coût financier de cette nouvelle taxe ? "C'est toute la question", répond Sophie Dechelette-Roy, avocate associée au sein du cabinet Colbert. *Les transporteurs vont répercuter cette hausse du prix des transports sur la grande distribution qui, elle-même, se répercutera sur les consommateurs*. Autre point soulevé par Sophie Dechelette-Roy, l'écotaxe peut aussi créer "des distorsions de concurrence". "En effet, les industriels qui font appel à des réseaux de distribution extérieurs pourront répercuter cette taxe automatiquement, ce qui n'est pas le cas de ceux qui disposent de leurs propres réseaux de distribution". Cette nouvelle fiscalité écologique pourrait avoir pour effet de complexifier encore les relations entre les distributeurs et les industriels. "Ce genre de taxe entraîne beaucoup de négociations. Cette mesure ne va pas dans le sens de la simplification", juge Sophie Dechelette-Roy. ©

VINCENT LONCHAMPT

ÉCHOS DU PALAIS

LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX ALERTE SUR UNE "BAISSE HISTORIQUE" DE L'INDEMNISATION

Le Conseil national des barreaux réagit au projet de Loi de finances 2014 qui instaure la suppression de la contribution pour l'aide juridique de 35 euros. Le conseil se félicite de la suppression d'une taxe qui "constituait une entrave à l'accès au droit des citoyens". Mais alerte sur "la baisse historique de l'indemnisation des avocats" que cela pourrait entraîner. Il demande d'urgence au ministère de la Justice une "réflexion concertée" sur la recherche de financements complémentaires pour permettre la juste rétribution des avocats qui défendent les plus démunis.